

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA MISSION FRANCOPHONE

« A la demande des Autorités guinéennes, et sur décision des Instances de la Francophonie, la Délégation de la Francophonie vient d'exécuter sans aucune entrave, sa mission d'observation des élections législatives en République de Guinée, le dimanche 11 juin 1995.

Présidée par M. Norbert Ratsirahonana, Président de la Cour Constitutionnelle de Madagascar, avec comme vice-président le Professeur Gérard Conac, Directeur du Centre de Droit constitutionnel de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) avec comme Rapporteurs Maître Saïdou Agbantou du Bénin et Maître Mame Bassine Niang du Sénégal, la Délégation comprenait dix membres, parlementaires désignés par l'Assemblée Internationale des Parlementaires de Langue Française et personnalités du monde juridique, pressenties par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, Organisation inter- gouvernementale de la Francophonie, sous la coordination technique de l'ACCT.

Les membres de la Délégation répartis en six équipes, ont sillonné les circonscriptions administratives de forte densité démographique telles que Labe, Kindia, Faranah, N'Zérékoré et Conakry.

Il ressort des constats effectués sur place, et de visu, que le scrutin s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes.

Toutefois, il a été relevé quelques défaillances liées à l'organisation des opérations de vote.

La Délégation se réserve le devoir de préciser ces manquements dans le rapport destiné par l'intermédiaire du Secrétaire Général de l'ACCT au Président du Conseil Permanent de la Francophonie, qui les transmettra au pays demandeur de la mission, aux membres du CPF, et au Président de l'AIPLF.

En tout état de cause, acte a été pris des protestations et réserves formulées par les différentes parties prenantes au processus en cours.

En attendant la proclamation définitive des résultats par la Cour Suprême et les éventuelles procédures de saisine qui s'ensuivront, la Délégation francophone peut, en toute objectivité tirer les premières constatations suivantes :

- Les électeurs ont voté dans la discipline, la sérénité et la dignité, conscients de l'importance des enjeux de l'édification de l'État de Droit et de la Démocratie en Guinée.
- Le scrutin, pour ce qui a pu être observé, a été sincère et transparent.

Enfin, la mission de la Francophonie exprime le vœu que le climat de tolérance et de calme constaté par les observateurs, perdure, et exprime ses remerciements sincères au Peuple de Guinée, aux Autorités gouvernementales, aux membres de la CNE, à la Cour Suprême, aux représentants des Partis politiques qu'elle a pu rencontrer, et aux missions diplomatiques des pays francophones pour l'accueil qui lui a été réservé.

Fait à Conakry, le 13 juin 1995

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS

LEGISLATIVES DU 11 JUIN 1995

Une mission d'observation des élections de la Francophonie s'est rendue en Guinée, à partir du 7 juin 1995, pour observer le scrutin du dimanche 11 juin 1995 visant à constituer la première Assemblée Nationale multipartite dans ce

pays. Cette Assemblée comprend 114 députés élus selon deux modes de scrutin dans les 38 circonscriptions électorales du pays :

- 38 députés, à raison d'un élu pour chaque circonscription électorale, selon le scrutin uninominal majoritaire à un tour,
- 76 députés élus à l'échelon national selon un scrutin de liste nationale à représentation proportionnelle, selon la règle du plus fort reste.

– 846 candidats étaient en lice, présentés par 9 partis politiques pour le scrutin de liste, et par 14 partis pour le scrutin uninominal.

La mission francophone était composée comme ci-après :

- Parlementaires, désignés par l'AIPLF :

- M. Ouri Demba Diallo, Député du Mali, membre de la Commission des Affaires Étrangères, (membre de la mission exploratoire),
- M. Gérard R. Ottenheimer, Sénateur (Canada),
- M. Sorin Vornicu, Sénateur (Roumanie).

- Personnalités désignées par l'ACCT :

- Maître Saïdou Agbantou, Avocat, Président de la Commission Électorale Nationale Autonome, (Bénin)
- M. Gérard Conac, Professeur à l'Université de Paris I, (France)

- M. Anas Khalès, Chef du service Communication du Ministère des Affaires Étrangères (Maroc),
- Maître Mame Bassine Niang, Avocat, Président Fondateur de l'Organisation Nationale des Droits de l'Homme du Sénégal (Sénégal), (membre de la mission exploratoire),
- M. Norbert Ratsirahonana, Président de la Cour Constitutionnelle (Madagascar), (membre de la mission exploratoire),
- M. André Sader, Conseiller d'État (Liban) DGCJJ

- M. Jean-Jacques Versière (France), Consultant, ancien Administrateur civil, (membre de la mission exploratoire),

MM. Jean-François Bonin et Stanislas Zalinski, responsables de programme à la Délégation Générale à la Coopération Juridique et Judiciaire de l'ACCT, ont assuré la coordination de la mission.

M. Norbert Ratsirahonana a été désigné chef et porte-parole de la délégation. Maître Saïdou Agbantou et Maître Mame Bassine Niang ont assuré les fonctions de Rapporteurs généraux.

I. GENÈSE ET PRÉPARATION DE LA MISSION D'OBSERVATION

A. Genèse

Saisi par les autorités de la République de Guinée, dès le 11 avril 1995, en vue d'un appui à la préparation et à la tenue des élections législatives fixées par décret du Président de la République en date du 30 mars 1995, au 11 juin 1995 sous la forme, d'une part, d'une contribution financière, et d'autre part, par courrier du 24 avril 1995 adressé par S.E. M. Kozo Zoumanigui, Ministre des Affaires Étrangères, d'envoi d'observateurs de la Francophonie, le Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, M. Jean-Louis Roy a soumis au Président du Conseil Permanent de la Francophonie, le Dr. Emile Derlin Zinsou, un avis motivé concluant de façon favorable à l'envoi d'une mission exploratoire, telle que prescrite dans les Principes directeurs devant guider l'observation des élections.

Après avis favorable de sa commission politique, le Conseil Permanent de la Francophonie a chargé l'Agence d'organiser, en liaison avec l'AIPLF, cette mission, qui s'est effectivement déroulée du 18 au 23 mai 1995.

B. Préparation

La mission exploratoire a permis de recueillir toutes les informations nécessaires, d'une part pour permettre aux instances de la Francophonie de se prononcer sur l'envoi d'une mission d'observation du scrutin du 11 juin, et d'autre part, pour fournir aux membres de la délégation une documentation complète sur les conditions matérielles, administratives et juridiques de ces élections législatives.

La mission exploratoire a analysé le contexte juridique, et le contexte socio-politique dans lesquels se situait la préparation des élections législatives, s'est informée de l'état des préparatifs, notamment en ce qui concerne les matériels destinés aux bureaux de vote, la formation des personnels de ces bureaux, les bulletins de vote et la campagne électorale.

Sur la base de ce qu'elle a pu constater, la mission exploratoire a formulé des observations et des recommandations.

Observations :

– Il ressort de l'examen des textes et des institutions que la Guinée s'est dotée des instruments nécessaires au bon fonctionnement de l'État de Droit.

– La Commission Nationale Électorale, très critiquée par les Partis qui y sont cependant représentés, est, officiellement un organisme dont le premier rôle est de conseiller le Ministère de l'Intérieur, pour une durée limitée aux premières élections législatives et présidentielles. Sa crédibilité s'en est ressentie, malgré les efforts méritoires qu'elle a accomplis pour prouver son autonomie de fonctionnement.

– A l'évidence, tous les acteurs institutionnels, le pouvoir en place, l'opposition, le secteur associatif avaient la volonté de réussir le premier scrutin législatif de l'histoire de la Guinée indépendante, et de prouver au monde leur capacité de vivre un État de Droit, d'où leur volonté très forte d'accueillir des observateurs internationaux.

– La mission exploratoire a estimé que « suite à l'analyse de l'ensemble des textes relatifs aux élections législatives, des mesures déjà mises en œuvre ou envisagées pour organiser la consultation du 11 juin 1995, de même qu'à celle du contexte et de l'environnement socio-politiques », elle avait pu apprécier l'état de préparation électorale dans lequel se trouve la Guinée, et émettait l'avis que les autorités guinéennes étant très avancées dans leurs préparatifs, ceux-ci devaient permettre la tenue du scrutin à la date prévue.

– La délégation a également estimé satisfaisant à la date d'achèvement de la mission, l'environnement social et politique dans lequel évoluait le processus électoral, la mission n'ayant noté aucun indice laissant supposer une volonté de le perturber.

– Enfin, la mission exploratoire a noté que « tous les intervenants rencontrés du 18 au 23 mai ont insisté sur l'importance d'une telle mission d'observation ».

Recommandations :

– En conséquence, les membres de la mission ont estimé qu'une implication, en ce sens, de la Communauté francophone était souhaitable, dans le cadre d'une coordination des activités de l'ensemble des observateurs internationaux ou nationaux, sur laquelle ils avaient attiré l'attention des autorités guinéennes.

– Les membres de la mission ont aussi pris note des besoins d'ordre financier qui ont été exprimés officiellement par les différents intervenants dans le processus électoral et recommandé que l'ACCT dégage des fonds pour venir en aide aux institutions les plus directement impliquées. Conformément à la décision du Conseil permanent de la francophonie, l'ACCT s'est engagée, par un Protocole d'Accord à verser 100.000 FF au Ministère de l'Intérieur afin d'appuyer les actions qu'il a menées pour la formation des personnels des bureaux de vote.

De la même manière, l'ACCT s'est aussi engagée, par un autre protocole d'Accord, à apporter une contribution de 100.000 FF à la Commission nationale électorale afin de lui permettre un meilleur déploiement de ses propres observateurs sur le territoire. L'objectif de la CNE était de couvrir la majorité des bureaux de vote avec l'aide d'environ 400 magistrats, avocats et huissiers.

II. EXÉCUTION DE LA MISSION D'OBSERVATION

A. Avant le jour du scrutin

A. (du 7 au 10 juin 1995)

1. *Contacts et activités de la mission*

Pendant les trois jours qui ont précédé le scrutin, la mission s'est efforcée de recueillir le maximum d'informations sur les préparatifs du scrutin, la campagne électorale et l'atmosphère générale. A cette fin, elle a établi les contacts nécessaires. Cette tâche a été facilitée par Monsieur Camara, adjoint du correspondant national de l'ACCT, et par Monsieur Alpha Oumar Barry, consultant de la délégation pour la durée de la mission.

La mission s'est préoccupée, en tout premier lieu, de rencontrer tous les organismes intervenant dans le processus électoral, notamment le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, la Commission Nationale Électorale, le Conseil National de la Communication, la Cour Suprême, les partis politiques, les Chefs de mission diplomatique des États francophones. La mission a également interrogé les médias de même que les représentants de la société civile. La plupart de ces intervenants avaient été rencontrés au cours de la mission exploratoire.

Enfin, la mission a établi des contacts avec toutes les catégories d'observateurs présentes à Conakry, à l'effet notamment, d'établir une coordination des actions.

1.1. *Le Ministère des Affaires Étrangères*

Après une visite de courtoisie au Ministre des Affaires Etrangères, la mission a accompli les formalités nécessaires pour la délivrance des cartes d'accréditation à ses membres.

1.2. *Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité*

Le Ministère de l'Intérieur qui était responsable de l'organisation des élections, sous tous ses aspects, et du déroulement du scrutin, a créé pour assurer cette organisation, plusieurs commissions spécialisées dont l'action a été coordonnée par le Conseiller politique du Ministre, qui avait déjà eu en charge l'organisation des élections présidentielles de décembre 1993. Deux commissions ont eu une tâche particulièrement importante :

– La commission « logistique »

Cette commission a eu en charge tous les aspects matériels de l'organisation, notamment la fourniture des matériels des bureaux de vote et l'impression des bulletins de vote et des professions de foi des candidats.

– La commission « information et formation »

Cette commission a eu en charge, d'une part, l'information des citoyens sur les élections, et des actions d'incitation à participer au scrutin, et d'autre part, la formation des personnels des bureaux de vote.

De l'avis du Ministère de l'Intérieur, à la date d'arrivée de la mission, ces commissions avaient achevé leurs travaux globalement, et il ne restait plus qu'à corriger les quelques erreurs détectées, et à poursuivre, jusqu'à la date du scrutin, les messages radiodiffusés et télévisés annonçant le scrutin, son importance, et incitant les électeurs à y participer. La mission a pu constater que ces messages étaient très fréquemment diffusés, au moins une fois par heure, à la radio, et que leur contenu était parfaitement neutre.

D'après les informations recueillies auprès du Ministère de l'Intérieur, le calendrier des préparatifs, élaboré par la CNE a été respecté dans son ensemble.

Au jour J-2, le Ministère de l'Intérieur n'effectuait plus que quelques ajustements, notamment pour expédier des urnes, des isolements ou des bulletins de vote, là où ils n'avaient pas encore été acheminés.

D'après Monsieur Dieng, Conseiller politique du Ministre, chargé de l'organisation des élections, pratiquement tout le matériel était distribué au niveau local, y compris les bulletins de vote, dont l'impression commencée lors de la mission exploratoire du 17 au 23 mai, a été achevée à temps, grâce à une répartition du travail entre 21 imprimeurs.

Des précisions ont, d'autre part, été demandées sur certains aspects du processus électoral au sujet desquels, les partis d'opposition avaient formulé des craintes, d'après nos interlocuteurs, notamment en ce qui concerne la distribution des cartes électorales.

Sur ce point, toutes les cartes électorales seraient parvenues aux circonscriptions. Les autorités locales étaient responsables de leur distribution qui pouvait se poursuivre jusqu'à la veille du scrutin.

De même, l'informatisation des listes électorales a été achevée dans les temps fixés par le calendrier électoral. La formation des membres des bureaux de vote avait également été, selon les interlocuteurs de la Délégation, achevée dans les temps.

1.3. La Cour Suprême

Certains membres de la mission ont rencontré le Président de la Cour suprême qui leur a expliqué le rôle que cette institution serait appelée à jouer dans le contentieux des élections législatives et dans la proclamation, par décret des résultats définitifs. Au jour de la rencontre, la Cour n'avait été saisie d'aucun recours pour irrégularités lors de la campagne électorale.

1.4. La Commission Nationale Electorale

La CNE qui avait préparé des dossiers à l'attention des observateurs, et pour faciliter leur travail, semblait prête, trois jours avant le scrutin, à assurer le suivi et l'observation de son déroulement, ainsi que le suivi et l'observation des opérations de dépouillement et de centralisation des résultats.

1.5. Le Conseil National de la Communication (CNC)

Le CNC a pour mission de veiller au respect du principe d'égalité de traitement entre les usagers des communications, et au respect de la pluralité de l'expression des courants de pensée et d'opinion.

Sa composition inclut la représentation des professionnels de la communication (journalistes, cinéastes, imprimeurs, libraires, télécommunicateurs) qui sont majoritaires ainsi que la magistrature, l'Assemblée Nationale et deux membres désignés par le Président de la République.

Pour les élections législatives du 11 juin 1995, le CNC s'est attaché à pallier son manque d'expérience en prenant exemple sur le Sénégal.

La mission a pu vérifier que les émissions électorales qui ont débuté à la télévision le vendredi 19 mai, se déroulaient dans de bonnes conditions. Pour chaque chef de parti politique présentant des candidats, une équipe de la télévision était mobilisée pour couvrir sa campagne électorale.

Après du CNC, la mission a aussi recueilli toutes les informations concernant l'application des directives relatives à la campagne électorale notamment en ce qui concerne les émissions radio-télévisées.

1.6. Les partis politiques

21 partis politiques ont présenté 46 candidats dont 9 pour le scrutin uninominal.

L'absence de 25 partis aux élections législatives s'explique pour certains, par l'absence de moyens matériels et humains leur permettant d'assurer une campagne électorale, ou simplement de verser les cautions préalables requises par la loi. Pour d'autres, ce sont des raisons statutaires, ou de prises de position politiques telles que l'exigence au préalable, de la tenue d'une conférence nationale qui les ont amenés à être absents de la compétition électorale.

9 partis seulement se sont présentés à l'élection de 76 députés au scrutin de liste nationale à la proportionnelle :

- **Dyama**
Président : Mohamed Mansour Kaba, Ingénieur.
- **PDG « Parti Démocratique de Guinée »**
Secrétaire Général : Marcel Cross, Consultant international.
- **PDG-RDA « Parti Démocratique de Guinée »**
Président : Eladj Ismael Ghoussein, ISFC en retraite
- **PRP « Parti du Renouveau et du Progrès »**
Secrétaire Général : Siradiou Diallo, journaliste
- **RPG « Rassemblement du Peuple de Guinée »**
Président : Alpha Condé, Professeur.
- **PUP « Parti de l'Unité et du Progrès »**
Secrétaire Général : Eladj Biro Diallo, professeur.
- **UPG « Union pour le Progrès de la Guinée »**
Secrétaire Général : Jean-Marie Doré, juriste
- **UNP « Union Nationale pour la Prospérité »**
Secrétaire Général : Paul Louis Faber, avocat.
- **UNR « Union pour la Nouvelle République »**
Secrétaire Général : Mamadou Bhoie Bah, consultant international.

Si l'on ne dénombrerait officiellement que **14 partis** prenant part à la joute électorale au niveau du scrutin majoritaire uninominal par circonscription pour l'élection de 38 députés, **ils étaient en réalité 21** mais au sein d'alliances se présentant sous le sigle d'un seul des partis. Un seul d'entre eux, le PUP (parti du Président), présentait des candidats dans les 38 circonscriptions ; l'UNR était présente dans 30 circonscriptions contre 19 pour le RPG.

Les autres partis présentaient des candidats dans moins de 10 circonscriptions, parfois dans seulement une (PLG), ou deux (Dyama).

Les partis, présents au scrutin uninominal seulement, étaient :

- **ANP « Alliance Nationale pour le Progrès »**
Secrétaire Général Moussa Sagnou, Ingénieur.
- **LCC « La Cause Commune »**
Président : Keita Souleymane « SOULE FIT A », Ingénieur zootechnicien.
- **PLD « Parti Libéral Démocrate »**
Secrétaire Général : Yansane Mohamed « SM », Administrateur Civil.
- **RPD « Rassemblement pour la Paix et le Développement »**
Secrétaire Général Kourouma Mamby, professeur de lettres.
- **UNPG « Union Nationale pour la Prospérité de la Guinée »**
Secrétaire Général : Fassou Daniel Haba.

Les représentants de différents partis politiques notamment ceux de l'opposition, ont exprimé à la mission leurs craintes en ce qui concerne la transparence du scrutin, surtout en ce qui concerne la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

1.7. Les Chefs de mission diplomatique

Les Chefs de mission diplomatique des Etats francophones accrédités en Guinée ont également été rencontrés au cours d'un dîner organisé à leur intention par l'Ambassadeur de France. Le débat, organisé à la fin du dîner a permis de recueillir des informations sur l'atmosphère générale à la veille du scrutin.

Les informations recueillies font apparaître, d'une part, que la poursuite du processus électoral depuis la mission exploratoire s'était effectuée normalement, sans retard d'exécution, et, d'autre part, que la campagne électorale en voie

d'achèvement s'était déroulée dans le calme, sinon l'indifférence, à l'exception de quelques incidents localisés essentiellement en Haute Guinée.

L'incident le plus important a été l'arrestation, en Haute Guinée, de quelque 150 militants du RPG d'Alpha Condé qui se rendaient d'une circonscription à une autre.

1.8. Les médias

Au lendemain de son arrivée, après la réunion de travail organisée par la Commission Nationale Électorale à l'attention de l'ensemble des observateurs, le chef de la délégation francophone a été interviewé par la télévision et la radio guinéennes.

Il a saisi cette occasion pour expliquer le cadre dans lequel s'inscrit la mission (engagement des Sommets de la francophonie de faire avancer le processus de démocratisation, de consolider les institutions démocratiques et de développer des programmes appropriés dans ce sens, et notamment le programme « droit au service du développement et de la démocratie », mené par la Délégation Générale à la Coopération Juridique et Judiciaire de l'ACCT), la composition bipartite de la mission (experts ACCT et parlementaires AIPLF), et l'esprit dans lequel la mission entendait mener son observation, notamment en ce qui concerne la neutralité et l'objectivité.

D'autres interviews ont également été réalisées auprès des membres de la délégation, notamment par Radio France Internationale (RFI), et par HOROYA, unique quotidien national d'informations en Guinée.

1.9. La coordination

De nombreux contacts ont été établis en vue de participer aux actions de coordination prévues, ou à défaut, d'organiser une coordination de l'observation internationale des élections.

En effet, d'une part les autorités guinéennes n'entendaient pas prendre l'initiative d'une telle coordination, ni, semble-t-il y participer, et d'autre part, outre la mission d'observation de la Francophonie, plusieurs groupes d'observateurs internationaux avaient été identifiés, et la plupart d'entre eux étaient déjà en place avant l'arrivée de la mission francophone. Il s'agissait notamment de :

- **La Commission Internationale des Juristes (CIJ)** avec 57 observateurs,
- **L'American African Institute** représenté par 13 personnes,
- **Le Parlement européen** représenté par 1 personne.
- **L'Organisation de l'Unité Africaine** représentée par 5 personnes.
- **Le Secrétariat Général de l'ONU** représenté par 1 personne,
- **Les États** avec notamment l'Allemagne, le Mali, la Guinée-Bissau, le Canada,
- **Les Diplomates** en poste à Conakry.

En dépit de ces démarches répétées des coordonnateurs de la mission francophone et de l'accord verbal obtenu notamment, de la part de la CIJ, de la délégation allemande, de celle venant des États-Unis, de l'ONU et de la Guinée-Bissau, la première réunion qui avait pour objectif de créer un comité de coordination n'a pu se tenir en temps voulu. Les observateurs de l'OUA ont, quant à eux, signifié qu'ils n'entendaient pas participer à une coordination.

En l'absence de coordination organisée, la mission s'est efforcée de mettre en œuvre des actions de concertation informelles notamment avec les délégations américaine et allemande, celle de la CIJ, ainsi qu'avec le représentant de l'ONU et celui de la Guinée-Bissau. La concertation a également été mise en œuvre avec le corps diplomatique francophone, à l'occasion d'une réunion organisée à l'initiative de la délégation francophone.

2. Contexte des élections

2.1. Atmosphère générale avant les élections.

La mission a constaté l'existence d'une atmosphère générale de calme et de sérénité. Un esprit de tolérance et de retenue a régné pendant cette campagne électorale.

Les Chefs de mission diplomatique des États francophones en poste à Conakry ont été unanimes pour reconnaître que le climat, à 48 heures du jour du scrutin, était tout à fait différent de celui qui avait prévalu au cours de la même période lors des élections présidentielles de décembre 1993. En effet, lors de ces élections, il existait une atmosphère de tension qui avait été marquée par des affrontements, des coups de feu, des dégâts matériels ou corporels, des propos injurieux ou diffamatoires.

3. La campagne électorale

La campagne électorale pour le volet « médias » a été encadrée par le Conseil National de la Communication qui a élaboré une directive importante : la « directive n° 1 en date du 2 mai 1995 relative à la campagne électorale pour les élections législatives du 11 juin dans les médias du service public ».

La mission d'observation a constaté l'application effective des dispositions de cette directive, aussi bien au niveau de la presse écrite officielle, que de la télévision et de la radio d'État :

3.1.1. La presse écrite officielle

Le Haut Commissariat à l'Information publie un journal quotidien : HOROYA. C'est le seul quotidien national existant en Guinée, la presse d'opposition ne publiant que des hebdomadaires ou des mensuels.

La lecture de ce quotidien a permis de faire les constatations suivantes :

- Existence chaque jour, d'une campagne de sensibilisation des électeurs,
- Compte-rendu journalier des meetings tenus par les candidats, quelle que soit leur tendance,
- Publication des déclarations des responsables politiques,
- Publication chaque jour du portrait des têtes de liste, avec photos et biographie (1 page pleine, avec annonces, sur trois colonnes, sur la « une »). La mission a pu vérifier auprès de certaines « têtes de liste » l'objectivité et la neutralité de ces portraits.

3.1.2. La radio et la télévision d'État

En vertu des dispositions de la directive n° 1, le CNC a pris les mesures suivantes :

- Détermination du temps d'antenne :
 - Pour chaque parti ayant présenté de 1 à 3 candidats au scrutin uninominal, 2 minutes.
 - Pour chaque parti ayant présenté plus de 3 candidats, 3 minutes.
 - Pour chaque parti ayant présenté une liste au scrutin proportionnel, 6 minutes.
- Détermination de l'ordre de passage par tirage au sort en présence des représentants des partis politiques, des directeurs de campagne.
- Attribution à chaque liste, par tirage au sort, d'une équipe multimédia chargée de couvrir la campagne électorale de chaque tête de liste. Chaque équipe est munie de fiches de montage sur lesquelles le candidat ou son directeur de campagne indique les images ou les parties de discours qu'il désire faire diffuser.

Le CNC est chargé par la loi organique de visionner ces images et d'écouter les émissions avant leur diffusion, afin d'extraire les images ou les propos « portant atteinte à l'unité nationale, appellent à la révolte de l'armée ou qui contiennent des propos injurieux à l'égard des institutions ».

L'exercice de cette attribution est soumis à la surveillance et au contrôle de la Cour Suprême.

La mission d'observation a pu constater que ces directives ont été appliquées scrupuleusement lors des écoutes de la radio et du suivi des émissions de la télévision. Ces deux médias ont également diffusé de nombreuses annonces éclairant les électeurs à voter le 11 juin.

B. Le jour du scrutin (le 11 juin 1995)

1. Le déploiement de la mission

Eu égard au nombre restreint d'observateurs de la délégation francophone et à l'absence de coordination des observateurs internationaux, la mission francophone a décidé de se scinder en équipes aux fins de sillonner les principales circonscriptions administratives, à forte densité démographique, ce qui correspondait en outre, aux principales régions géographiques du pays, en plus de la capitale : Guinée maritime et Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée forestière. Les observateurs francophones se sont ainsi déployés dans les régions de Labé, Kindia, Faranah, N'Zérékoré, Beyla et Conakry. Deux groupes sont restés à Conakry afin d'assurer une observation dans toutes les communes de la capitale qui compte plus d'un million d'habitants, soit plus du cinquième de la population totale du pays.

Chaque groupe a organisé sa propre observation sur le terrain, le plus souvent en collaboration avec les observateurs des autres missions.

2. Organisation matérielle et déroulement du scrutin

Compte tenu du double scrutin, uninominal et proportionnel, les simulations qui avaient été organisées par le Ministère de l'Intérieur et la CNE avaient montré que les bureaux de vote ne pouvaient, dans une journée, accueillir plus de 500 électeurs. Pour cette raison, le nombre de bureaux de vote, qui était de 6096 pour les élections présidentielles de 1993, a été porté à 7916 pour les législatives.

L'heure d'ouverture des bureaux de vote étant fixée à 7h00 du matin par la loi électorale, les différentes équipes de la mission se sont rendues, chacune sur les lieux de vote retenus dès 6h30 du matin pour observer le début des opérations de vote.

Chaque bureau de vote se composait d'un président, trois assesseurs, deux scrutateurs plus les représentants des candidats.

La plupart des bureaux de vote visités ont commencé à fonctionner dès 7h00 du matin, à l'exception de quelques-uns dont les heures d'ouverture se sont échelonnées entre 7h00 et 9h00 du matin.

Tous les bureaux de vote disposaient effectivement de tout le matériel de vote (urnes, isoloirs, bulletins de vote, encre indélébile, listes électorales, documents électoraux, etc.) prévu par la loi.

Le vote se déroulait de la manière suivante :

- A l'arrivée de l'électeur dans le bureau de vote, une vérification de sa carte d'identité (dans les villes) ou de son attestation de résidence (dans les zones rurales) est faite avec sa carte d'électeur ; ensuite, les membres du bureau vérifient que son nom figure sur les listes électorales.

- l'électeur prend une enveloppe, les bulletins de vote, se retire dans l'isoloir pour faire son choix, revient avec l'enveloppe fermée, puis la glisse dans l'urne. Une fois le vote accompli, l'électeur doit tremper son index dans l'encre indélébile, puis tremper le pouce dans le tampon encreur et apposer son empreinte digitale sur la liste d'émargement (cas des illettrés) ou apposer sa signature sur ladite liste (cas des lettrés).

III. OBSERVATIONS

A. Sur le déroulement du scrutin

Dans plus de cent bureaux de vote observés tant à Conakry que dans les régions de Labé, Kindia, Faranah et N'Zérékoré, les observateurs de la francophonie sont d'avis que le scrutin du 11 juin s'est déroulé, pour ce qu'ils ont pu effectivement constater, dans un climat de grande sérénité, de tolérance et de dignité.

Les membres des bureaux de vote respectaient scrupuleusement l'ordre des opérations.

Aucun des observateurs n'a constaté que les délégués des partis politiques, notamment d'opposition, ont été tenus à l'écart des bureaux de vote.

Certains bureaux, pour la plupart installés à l'air libre ont manifestement été improvisés et montés de façon tout à fait artisanale, notamment en ce qui concerne les isoloirs.

Il y a encore lieu de signaler que les cartes d'électeur étaient d'un faible grammage et que le système de fermeture des urnes était peu fiable.

Les forces de l'ordre étaient souvent présentes et en armes dans les bureaux de vote.

À Beyla en Guinée forestière, il faut noter que la mission francophone a eu personnellement connaissance d'agissements pouvant avoir eu une influence indue sur le vote : déplacement de plus de trois kilomètres d'un bureau de vote sans autorisation ; procurations présentées et acceptées par le Président du bureau de vote, deux heures avant la clôture du scrutin, sans signature des mandants et sans que ces mandants apparaissent sur la liste d'émargement.

B. Sur le dépouillement

Les membres de la mission ont assisté au dépouillement sur place des résultats dans de nombreux bureaux de vote. A l'évidence, si le scrutin proprement dit avait été scrupuleusement organisé, le dépouillement lui-même, sur le plan de l'organisation matérielle, était laissé à l'initiative des membres des bureaux de vote.

Les opérations de dépouillement se sont avérées très lentes compte tenu du manque de moyens techniques et de la longueur des listes ; chaque bureau de vote ayant à sa charge entre 450 et 550 électeurs inscrits.

Il a été constaté que le dispositif d'éclairage de plusieurs bureaux de vote était défaillant. Il en a résulté le déplacement des urnes des lieux où s'était tenu le vote vers des endroits éclairés. Ce fait constitue une entorse au Code électoral. D'autres bureaux de vote ont toutefois pu se servir de bougies ou de lampes tempête.

Par ailleurs, la plupart des bureaux de vote manquaient de tableau pour le décompte des voix alors que les feuilles de dépouillement n'ont pas été systématiquement signées par les membres du Bureau de vote.

Les opérations de dépouillement se sont généralement déroulées dans une ambiance cordiale et détendue. Il faut toutefois noter qu'au cours du dépouillement dans un bureau de vote situé à Beyla, le Préfet a publiquement mis en garde l'observateur de la francophonie, qu'il serait expulsé s'il intervenait de quelque manière dans le dépouillement. Il avait été informé que l'observateur en question avait répondu aux interrogations du président du bureau de vote au moment d'entreprendre le dépouillement.

C. Sur la transmission et la proclamation des résultats

La publication des résultats aurait dû intervenir 48 heures après le vote, soit le 13 juin. Or ceux-ci n'ont été rendus publics par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité que lundi le 19 juin. Jusqu'au vendredi 16 juin, la mission a tout de même pu recueillir auprès de la Commission nationale de centralisation des résultats le décompte des voix, au fur et à mesure de leur transmission, par les responsables, au niveau de chacune des 38 circonscriptions électorales.

D. Intérêt de la présence des observateurs internationaux

La mission est d'avis que la présence constante et bien répartie des observateurs a contribué à diminuer les éventuels risques de tensions.

IV. RECOMMANDATIONS

A. Sur l'état-civil, le recensement de la population et la révision des listes électorales

Il serait indiqué de vérifier si l'informatisation des listes électorales s'est faite sur la base d'un réseau national pour éviter les inscriptions multiples dans des régions différentes.

B. Sur l'impression et le retrait des cartes d'électeur

Les cartes d'électeur sont représentées par des feuilles de faible grammage. Elles sont signées par le Président du bureau de vote après le vote de l'électeur. On pourrait songer à ce qu'il y ait des cachets avec la mention « A VOTÉ » à apposer sur les cartes d'électeur de 150 à 200 g.

C. Sur le décompte des votes

Les méthodes de centralisation des résultats mériteraient d'être améliorées afin que les résultats puissent être donnés dès le lendemain du scrutin. On pourrait envisager une première centralisation des résultats par circonscription électorale, avant celle de tous ces différents résultats au niveau national, pour l'attribution des sièges suivant le mode de scrutin adopté.

D. Sur la Commission Nationale Electorale

Il serait souhaitable que la Commission nationale des élections (CNE) puisse exercer son mandat dans le sens d'une plus grande indépendance et d'une plus grande efficacité.

A ce titre, et sans préjuger de la question de ses compétences, son statut et ses moyens de fonctionnement mériteraient d'être clarifiés.

En effet, créée auprès du Ministre de l'Intérieur pour l'assister et le conseiller, la CNE n'a pas eu les moyens de superviser chacune des phases du processus électoral géré par le Ministère de l'Intérieur :

- elle ne disposait que d'un nombre très restreint d'observateurs,
- elle ne disposait pas d'une logistique lui permettant de recueillir de façon indépendante le résultat du dépouillement des voix tant au niveau des bureaux de vote que de la Commission Nationale de Centralisation.

*
* *

Conformément à la loi, le Ministre de l'Intérieur a proclamé les résultats officiels 48 heures plus tard, c'est-à-dire le mercredi 21 juin.

Les partis politiques avaient alors jusqu'au mardi 27 juin pour déposer d'éventuels recours auprès de la Cour suprême qui dispose de huit jours pour statuer.

N'ayant été saisie par aucun des partis d'opposition, la Cour a, le 11 juillet 1995 confirmé les résultats qui sont ainsi devenus définitifs.

Le parti au pouvoir, le Parti de l'Unité et du Progrès (PUP) obtient 71 des 114 sièges qui étaient en jeu, soit 30 des 38 sièges attribués au scrutin uninominal de circonscription, plus 41 des 76 mis en jeu au scrutin proportionnel de liste. Le Rassemblement du Peuple guinéen d'Alpha Condé recueille 19 sièges et le Parti du Renouveau et du Progrès de Siradiou Diallo 9. L'Union pour la nouvelle République de Bah Mamadou obtient également 9 sièges.

Dans une **déclaration commune** rendue publique dès le 13 juin 1995, les principaux partis d'opposition ont accusé le gouvernement et le PUP de « fraudes et de manipulations » et on fait savoir qu'ils refuseraient de siéger à la nouvelle Assemblée nationale.

Un mémorandum rédigé quelques jours plus tard, a excipé notamment de la falsification ou de la substitution d'un grand nombre de procès-verbaux, entre les bureaux de vote et la transmission à la Commission Nationale de centralisation.

Le 4 juillet 1995, ces partis ont procédé à la création de la Coordination de l'Opposition Démocratique (CODEM).